



# Une bonne qualité de vie jusqu'à la fin : le Conseil fédéral veut encore renforcer les soins palliatifs

**Berne, 18.09.2020 - Le Conseil fédéral veut améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie. En Suisse, les offres de soins palliatifs doivent être accessibles à tout un chacun, indépendamment du diagnostic posé et de l'endroit où les personnes vivent. Par ailleurs, les professionnels doivent aider les patients et leurs proches à prendre les décisions qui s'imposent de manière autonome et en toute connaissance de cause. Dans le rapport qu'il a approuvé lors de la séance du 18 septembre 2020, le Conseil fédéral propose une série de mesures.**

Dans ce rapport, le Conseil fédéral parvient à la conclusion que de nombreuses mesures ont été mises en œuvre avec succès ces dernières années. Toutefois, il constate que les offres d'accompagnement et de traitement palliatifs aux niveaux médical, psychosocial et des soins ne sont pas encore assez ancrées dans le système de santé. Tous les groupes de patients ne peuvent pas accéder à ces offres de la même manière.

## Promouvoir les offres de soins palliatifs

Afin d'améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie, il importe donc d'améliorer les conditions-cadres. Tous les patients concernés doivent bénéficier d'un traitement et d'un accompagnement pertinents sur le plan médical et axés sur leurs souhaits et besoins spécifiques. Dans cette optique, les soins palliatifs doivent être mieux intégrés encore aux structures de soins existantes. Il s'agit de proposer des offres mobiles, ambula-toires et stationnaires conformément aux besoins et dans toutes les régions.

La pandémie de COVID-19 a renforcé le rôle essentiel des soins palliatifs. La plupart des personnes décédées avaient plus de 80 ans. Pourtant, le personnel spécialisé dans les soins palliatifs a rarement été impliqué dans les EMS. À l'avenir, les besoins des personnes en fin

de vie et de leurs proches doivent davantage être pris en compte dans la gestion d'une pandémie. En outre, les objectifs du traitement doivent être rapidement clarifiés et consignés avec les patients et leurs proches, en particulier dans les EMS.

## Agir ensemble pour une fin de vie de meilleure qualité

La plupart des mesures décidées par le Conseil fédéral doivent être mises en œuvre en collaboration avec les cantons et les acteurs concernés dans le cadre de la plate-forme nationale « Soins palliatifs ». Cette dernière assure la coordination et la mise en réseau au niveau national. Par ailleurs, le rapport susmentionné contient des recommandations concernant différentes mesures que les cantons ou les partenaires tarifaires doivent appliquer sous leur propre responsabilité.

En 2018, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États avait chargé le Conseil fédéral (postulat 18.3384) de formuler, avec les cantons, les organisations et les professionnels concernés, des recommandations sur les améliorations à apporter dans la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie.

---

### Adresse pour l'envoi de questions

Office fédéral de la santé publique, Communication, tél. 058 462 95 05,  
[media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch)

---

## Documents

 [Rapport Fin de vie](#) (PDF, 3 MB).

## Liens

[Soins palliatifs](#)

[Plateforme Soins palliatifs de l'OFSP](#)

[Programme national de recherche « Fin de vie »](#)

## Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Office fédéral de la santé publique

<http://www.bag.admin.ch>

